

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BLOIS - 4101 - Actes des sociétés (A) - Dépôt
le 15/11/2024 - 4090 - 2002 B 00341 - 444 588 032 - A.D.I. CONCEPT

A.D.I. CONCEPT
Société à responsabilité limitée
au capital de 8 000 euros
Siège social : 55, Route du Moulin - 41000 VILLERBON
B 444 588 032 RCS BLOIS

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 14 JUIN 2024**

-----EXTRAIT-----

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze Juin à 19 Heures, les associés se sont réunis au siège social, à VILLERBON (41000) - 55, route du Moulin, en assemblée générale ordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents ou représentés :

Monsieur Laurent CHANDIVERT,
représentant 799 parts en pleine propriété,
ci 799 parts

Madame Lucienne CHANDIVERT,
représentant 1 part en pleine propriété,
ci..... 1 part

Total des parts présentes ou représentées 800 parts en pleine propriété
sur les 800 parts composant le capital social.

Monsieur Laurent CHANDIVERT préside la séance en qualité de gérant associé.

Madame Lucienne CHANDIVERT, également associée, remplit les fonctions de secrétaire.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le rapport spécial de la gérance sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de Commerce,
- l'inventaire, le compte de résultat, le bilan et l'annexe de l'exercice écoulé,
- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que ces mêmes pièces ont été communiquées aux associés non-gérants plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, et qu'ils ont eu la possibilité de poser, pendant ce même délai, toutes questions au gérant, ce dont l'assemblée lui donne acte.

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

-
- Suppression de la mention relative à la perte de plus de la moitié du capital social,
-

Le président ouvre la discussion.

Diverses observations sont présentées. Le président répond aux questions posées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

TROISIEME RESOLUTION

Suite à la reconstitution des capitaux propres de notre société à hauteur d'un montant au moins égal à la moitié du capital social, l'assemblée générale décide de procéder à la suppression de la mention de la poursuite de l'activité sociale malgré la perte de plus de la moitié du capital social, telle qu'elle était précédemment mentionnée sur le registre du commerce.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et la secrétaire.

LE PRESIDENT

Laurent CHANDIVERT

LA SECRETAIRE

Lucienne CHANDIVERT



copie certifiée conforme.